

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 453/2010 (REACH)

Date d'impression 25/02/2015

Date de création 09/01/2015

Date de révision 09/01/2015

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit SAPPHIRE  
Code du produit EP\_X017G X2 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Produit de nettoyage.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ALTO France, 26 avenue de la Baltique, CS 10246, 91978 COURTABOEUF Cedex  
Tel: 0 825 869 300

Adresse e-mail

Site internet

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 64 60 32 00 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Toxicité aiguë: Catégorie 4

Corrosion cutanée: Catégorie 1B

Aquatique chronique: Catégorie 1

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

C - Corrosif

N - Dangereux pour l'environnement

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE & Oleyl hydroxylethyl imidazoline & QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS  
BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES & MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) Peut causer une réaction allergique

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

**Mentions de danger**

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P301+ P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

A usage professionnel.

Tenir hors de portée des enfants.

(Uniquement sur la FDS)

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**2.3. Autres dangers**

Pas de danger additionnel identifié

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2. Mélanges**

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	Classification	EU - GHS/CLP	Notes
C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE	78330-20-8	-	-	20 - < 25	Xi; R41 Xn; R22		
TRISODIUM NITRILOTRIACETATE (TRISODIUM NTA (INCI))	5064-31-3	225-768-6	01-2119519239-36	3 - < 5	Xn; R22 Xi; R36 Carc.Cat.3; R40	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Carc. 2 (H351)	
Oleyl hydroxyethyl imidazoline	21652-27-7	244-501-4	.	3 - < 5	C; R34 N; R50/53		
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES	68424-85-1	270-325-2	Biocidal active	3 - < 5	C; R34 Xn; R21/22 N; R50		
POTASSIUM HYDROXIDE	1310-58-3	215-181-3	01-2119487136-33	< 1	Xn; R22 C; R35	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314)	
ETHYLENE GLYCOL	107-21-1	203-473-3	01-2119456816-28	< 0.3	Xn; R22	Acute Tox. 4 (H302)	
MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	55965-84-9	-	-	< 0.1	T; R23/24/25 C; R34 R43 N;R50-53	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	

Un facteur M de 10 à CAS 68424-85-1 a été considérée pour la classification de ce produit. Ce mélange contient des substances ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires. Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

#### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

#### Ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. Montrer l'étiquette au médecin.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Sensibilisation

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

#### Contact avec les yeux

Corrosif. Provoque des brûlures qui peuvent entraîner des dommages à la cornée avec possibilité de perte de la vue.

#### Contact avec la peau

Corrosif, provoque des brûlures et de possible cicatrices ou des ulcérations profondes.

#### Ingestion

L'ingestion peut entraîner de sévères brûlures à la bouche, gorge, tube digestif.

#### Inhalation

L'inhalation de brouillard peut provoquer des brûlures sévères des voies respiratoires.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée.

Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Oxydes de sodium.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section.

#### Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant. Neutraliser avec un acide.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir sections 7, 8 et 13

## **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Formation: En raison de la nature dangereuse de ce produit, la formation à son utilisation est recommandée. Assurer une ventilation adéquate.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Composant	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Autriche
POTASSIUM HYDROXIDE		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
ETHYLENE GLYCOL		STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> Skin	AGW: 10ppm AGW: 26mg/m <sup>3</sup> Peak: 20ppm Peak: 52mg/m <sup>3</sup> TWA: 10ppm TWA: 26mg/m <sup>3</sup> Skin	Skin STEL: 20 ppm STEL: 52 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m <sup>3</sup>
MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)				Peak: 0.4mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2mg/m <sup>3</sup>	Skin TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Espagne	Portugal	Italie	Pays-Bas	Suisse
POTASSIUM HYDROXIDE	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
ETHYLENE GLYCOL	Skin STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 100 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> Skin	Skin STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 20 ppm STEL: 52 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m <sup>3</sup>
MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)					TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Danemark	Finlande	Norvège	Suède	Czech
POTASSIUM HYDROXIDE	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	Grenseverdi: 2 mg/m <sup>3</sup>	1 mg/m <sup>3</sup> inhalable dust	PEL: 1mg/m <sup>3</sup> NPK-P: 2mg/m <sup>3</sup>
ETHYLENE GLYCOL	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm STEL: 100 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> Skin Grenseverdi: 25 ppm	10 ppm aerosol and vapor 25 mg/m <sup>3</sup> aerosol and vapor	PEL: 50mg/m <sup>3</sup> NPK-P: 100mg/m <sup>3</sup>

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Paramètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire. Fournir des installations de lavage.

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Conforme à EN 143 - Filtre du type P2/P3.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). Utilisation en trempage ou par immersion; Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 6, temps de passage: > 480 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection de la peau

La protection du corps doit être choisie basée sur un niveau d'activité et d'exposition, p.ex. article chaussant (chaussures, bottes), tablier à manches longues, combinaison imperméable. **Page 5 / 10**

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Approuvé selon EN 166. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification

<b>Aspect</b>	Clair Bleu	<b>Densité</b>	1.04
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>Odeur</b>	Pas d'information disponible.	<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	13.2	<b>Viscosité</b>	Fluide
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible.	<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas d'information disponible.	<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	<0.2
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		

### 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants. Agents réducteurs.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Oxydes de sodium.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE WITH 6 EO	= 1378 mg/kg ( Rat ) = 1400 mg/kg ( Rat )	> 2 g/kg ( Rabbit )	
TRISODIUM NITRILOTRIACETATE (TRISODIUM NTA (INCI))	= 920 mg/kg ( Rat )		> 5 mg/L ( Rat ) 4 h
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES	397.5 mg/kg (rat)	3412 mg/kg (rabbit)	
POTASSIUM HYDROXIDE	= 333 mg/kg ( Rat )		
ETHYLENE GLYCOL	4000 - 10200 mg/kg ( Rat )	= 10600 mg/kg ( Rat )	
MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	= 481 mg/kg ( Rat ) = 53 mg/kg ( Rat )		= 1.23 mg/L ( Rat ) 4 h

Estimation de la toxicité aiguë

ATEmix (oral) = 1770 mg/Kg

Sensibilisation

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Contact avec la peau

Corrosif, provoque des brûlures et de possible cicatrices ou des ulcérations profondes.

Inhalation

L'inhalation de brouillard peut provoquer des brûlures sévères des voies respiratoires.

Ingestion

L'ingestion peut entraîner de sévères brûlures à la bouche, gorge, tube digestif.

Contact avec les yeux

Corrosif. Provoque des brûlures qui peuvent entraîner des dommages à la cornée avec possibilité de perte de la vue.

Toxicité chronique

L'inhalation de substances corrosives peut provoquer un oedème toxique pulmonaire.

Cancérogénicité

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

- EU Carc.Cat.3.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Les valeurs de pH>10,5 peuvent être fatales aux poissons ou autres organismes aquatiques. Contient une/des substance(s) connue(s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
TRISODIUM NITRILOTRIACETATE (TRISODIUM NTA (INCI))	LC50 175 - 225 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 560 - 1000 mg/L Oryzias latipes 96 h LC50 560 - 1000 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 72 - 133 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 93 - 170 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 114 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 252 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 470 mg/L Pimephales promelas 96 h	560 - 1000: 48 h Daphnia magna mg/L LC50	EC50 560 - 1000 mg/L Chlorella vulgaris 96 h
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES	LC50 0.515 mg/l	EC50 0.016 mg/l	EC50 0.03 mg/l NOEC 0.009 mg/l
POTASSIUM HYDROXIDE	LC50 = 80 mg/L Gambusia affinis 96 h		

ETHYLENE GLYCOL	LC50 14 - 18 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 40000 - 60000 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 16000 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 = 27540 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 40761 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 41000 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	= 46300 mg/L 48 h	EC50 6500 - 13000 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h
MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	LC50 0.19 mg/L ONCORHYNCHUS MYKISS 96 h	EC50 0.16 mg/L 48 h	EC50: 0.01 mg/l (72h)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) tensioactif (s) contenus dans ce mélange respecte (nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et sera mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Composant	log Pow
POTASSIUM HYDROXIDE	0.65
ETHYLENE GLYCOL	-1.93

### 12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### Emballages contaminés

Vider les restes. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la législation en vigueur.

#### N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables. 06 02 04\* sodium et hydroxyde de potassium. 20 01 29\* Détergents contenant des substances dangereuses.

#### Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

IMDG/IMO

N° ONU	UN1719
Nom d'expédition	Caustic alkali liquid, n.o.s.
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
No EMS	F-A, S-B

ADR / RID

N° ONU	UN1719
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Code de classification	C5
Quantité limitée	1 L
Categorie (Code tunnel)	2 (E)
IATA/ICAO	
N° ONU	UN1719
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Code ERG	8L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange est dangereux pour l'environnement  
Ce produit est un polluant marin selon les critères de IMDG/IMO

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

#### Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations  
Le mélange est classé comme dangereux conformément à la directive 1999/45/CE. La directive 2009/2/EC selon la 31ième adaptation de la directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte. Cette préparation est un détergent et satisfait à la réglementation sur les détergents (EC) N° 648/2004.

##### Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon VwVwS

##### L'étiquetage des détergents pour le contenu (Règlement (CE) 648/2004 et 907/2006)

15 - 30% agents de surface non ioniques, < 5% agents de surface cationiques, < 5% NTA (acide nitrilotriacétique) et sels  
Agent conservateur MIXTURE OF: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

## SECTION 16. AUTRES DONNÉES

#### Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

#### Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R22 - Nocif en cas d'ingestion. R34 - Provoque des brûlures. R35 - Provoque de graves brûlures. R36 - Irritant pour les yeux. R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. R41 - Risque de lésions oculaires graves. R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques. R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion. R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Méthode d'additivité. H302 - Nocif en cas d'ingestion. Méthode de calcul. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Méthode de sommation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Préparé par Austen Pimm

Date de création 09/01/2015

---

**Date de révision** 09/01/2015

**Sommaire de la révision**

SDS mise-à-jour

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

**Information supplémentaire**

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

**Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**